

Communiqué Final du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du Golfe de Guinée (CGG) sur la Sûreté et la Sécurité Maritimes dans le golfe de Guinée

1. Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée (CGG), s'est tenu à Yaoundé, en République du Cameroun, les 24 et 25 juin 2013, pour l'adoption des documents stratégiques relatifs à la sûreté et à la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies.
2. Ce sommet historique a été précédé le 21 juin 2013 d'un symposium international sur les défis sécuritaires dans le golfe de Guinée, et en date du 22 juin 2013, d'une réunion des ministres des affaires étrangères.
3. La cérémonie d'ouverture du sommet a été présidée par S.E.M. Paul Biya, président de la République du Cameroun. Les travaux du sommet ont été présidés par S.E.M. Idriss Deby Itno, président de la République du Tchad, président en exercice de la CEEAC ;
4. Le bureau était en outre composé de :
 - 1^{er} vice président : S.E.M. Paul Biya, président de la République du Cameroun,
 - 2^e vice président : S.E.M. Alassane Ouattara, président de la République de Côte d'Ivoire,
 - Rapporteur : S.E.M. Candido Pereira Dos Santos Vandunen, représentant le président en exercice de la CGG.
5. Le sommet a enregistré en outre la participation des chefs d'Etat ci-après :
 - S.E.M. Thomas Boni Yayi, président de la République du Bénin ;
 - S.E.M. Blaise Compaoré, président de la République du Burkina Faso ;
 - S.E.M. Denis Sassou N'guesso, président de la République du Congo ;
 - S.E.M. Ali Bongo Ondimba, président de la République gabonaise ;
 - S.E.M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, président de la République de Guinée équatoriale ;
 - S.E.M. Mahamadou Issoufou, président de la République du Niger ;
 - S.E.M. Goodluck Ebele Jonathan, président de la République fédérale du Nigeria ;
 - S.E.M. Manuel Pinto Da Costa, président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe ;
 - S.E.M. Faure Gnassingbé, président de la République togolaise ;
 - S.E.M. Manuel Serifo Nhamadjo, président de la Transition en Guinée Bissau.
6. Les pays suivants ont été représentés : Angola, Burundi, Cap-Vert, République démocratique du Congo, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Sénégal et Sierra Léone.
7. Etaient également présents à ce moment :
 - S.E.M. Nassour Guelengdouksia Ouaïdou, secrétaire général de la CEEAC ;
 - S.E.M. Kadré Désiré Ouedraogo, président de la Commission de la CEDEAO ;
 - S.E.M. Miguel Trovada, secrétaire exécutif de la CGG.
8. Ont également pris part au sommet :
 - S.E.M. Abou Moussa, représentant du secrétaire général des Nations unies
 - S.E.M. Anthony Maruping, représentant de la présidente de la Commission de l'Union africaine.
9. Etaient présents en qualité d'observateurs :
 - Les pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni et Russie ;
 - Et les institutions suivantes : Union européenne (UE), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), Commandement américain pour l'Afrique (AFRICOM) et Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA).

10. Le sommet des chefs d'Etats et de gouvernement a pris acte du rapport de la Conférence interministérielle CEEAC – CEDEAO – CGG sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée qui s'est tenue à Cotonou en République du Bénin le 19 mars 2013.

11. Après des échanges fructueux sur le rapport de la conférence interministérielle et sur les projets des textes soumis à leur adoption pour ladite conférence, les chefs d'Etat et de gouvernement ont :

- a. réaffirmé leur adhésion aux textes fondamentaux de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG relatifs à la bonne gouvernance, à la paix et à la sécurité ;
- b. réitéré leur préoccupation face aux graves menaces posées par la piraterie, les vols à main armée et autres activités maritimes illicites dans le golfe de Guinée ;
- c. salué l'adoption des Résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) par le Conseil de sécurité des Nations unies et de la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050 par l'Union africaine.

12. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont félicités des initiatives prises par la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur la sécurité maritime, notamment la stratégie visant à garantir les intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC, de l'élaboration en cours de la stratégie maritime intégrée de la CEDEAO et de la stratégie de la CGG pour la gestion de la paix et de la sécurité dans la région, de la fructueuse coopération entre les régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, sur la sûreté et la sécurité maritimes et de la tenue du présent sommet sur la sûreté et la sécurité maritimes à Yaoundé en République du Cameroun, visant à adopter une stratégie régionale.

13. Désireux de conjuguer leurs efforts en vue de définir un cadre juridique commun et approprié pour lutter contre la piraterie, les vols à main armée et les autres activités illicites commis en mer dans le domaine maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, les chefs d'Etat et de gouvernement :

- Ont adopté le code de conduite relative à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée, à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, signé en séance par les ministres des Etats de l'Afrique centrale et de l'Ouest ; et dont la mise en œuvre sera évaluée après un délai de trois ans ;

- Ont adopté le mémorandum d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO, et la C.G.G. sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, signé en séance par le secrétaire général de la CEEAC, le président de la Commission de la CEDEAO et le secrétaire exécutif de la CGG.

14. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté et signé une Déclaration sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun dite « Déclaration de Yaoundé ».

15. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont instruit la CEEAC, la CEDEAO et la CGG de rendre opérationnel le mécanisme de mise en œuvre des décisions du mémorandum d'entente avec l'appui des partenaires.

16. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé que le Cameroun abritera le siège du Centre interrégional de coordination, prévu par le mémorandum d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

17. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de rester saisis de la question.

18. Enfin, les chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé leurs sincères remerciements à S.E.M. Paul Biya, président de la République du Cameroun, au gouvernement et au peuple camerounais pour l'accueil chaleureux et les facilités mises à la disposition pour la réussite du sommet.

Fait à Yaoundé, le 25 juin 2013